

Réflexion éthique dans les situations de fin de vie en réanimation

DROITS, RESPONSABILITÉ, BIENTRAITANCE ET ÉTHIQUE

Ref : ECTRE04D



Compétences visées

S'initier à une méthode de raisonnement éthique au sein d'une équipe de réanimation, pour une prise de décision consensuelle, respectueuse de la personne.

Objectifs et contenus

Rappeler les références qui structurent les soins en réanimation

- Les missions, les frontières, le continuum de soins curatifs, intensifs, palliatifs, terminaux.
- Les situations qui structurent les activités de soins en réanimation.

Appréhender le cadre réglementaire de la fin de vie

- La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie.
- Les décrets du 6 février 2006 et du 29 janvier 2010 concernant la mise en œuvre de la procédure collégiale et les directives anticipées.
- La loi du 2 février 2016 dite Claeys-Leonetti.

Approfondir les problèmes éthiques les plus fréquemment rencontrés en réanimation

- Les grands principes qui s'y rattachent : respect de la vie et la dignité humaine, qualité de vie, autodétermination, conflits de valeurs.
- Le respect du choix du patient.
- Les principales références juridiques en lien avec les pratiques de soins : acharnement thérapeutique, euthanasie.
- La limitation et « l'abstention thérapeutique » en réanimation.
- Le double effet : définition, principes, sédation palliative en réanimation.

Se familiariser avec la pratique du débat éthique

- La structuration de la réflexion collective : examen des données médicales, juridiques et déontologiques d'une situation, analyse des repères religieux, spirituels et philosophiques.
- L'engagement moral du professionnel selon les principes moraux faisant consensus.
- Les responsabilités respectives des différents professionnels au sein de l'équipe.
- Les différents types d'argumentation et jugements : évaluatifs, prescriptifs, descriptifs.
- L'appel au compromis, au consensus, à l'autorité.
- La décision collégiale.

Identifier les ressources existantes en matière de réflexion éthique

- L'ouverture à d'autres acteurs : philosophe, juriste.
- Les comités, les groupes d'éthique.
- Le pouvoir et la place de la personne de confiance, de la famille et de l'entourage en réanimation.

Personnes concernées

Professionnel de service de réanimation.

Valeur ajoutée

Cette formation fédère l'équipe de réanimation autour de valeurs communes et facilite le positionnement et le respect de chacun.

Pré-requis

Aucun

Dispositif d'évaluation

L'ÉVALUATION SERA RÉALISÉE À L'AIDE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- Les attentes des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- Les acquis / les connaissances seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- La satisfaction des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation peut être éligible au DPC selon la réglementation en vigueur

- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Mise à jour le : **27/05/2024**